

L'anniversaire de Senaca Falls : naissance du féminisme aux Etats-Unis

Autor(en): **A.W.G. / Falls, Senaca**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 757

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Parait tous les quinze jours le samedi

<p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD</p> <p>RÉDACTION M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois » 3.50</p> <p>ETRANGER » 8.—</p> <p>Le numéro » 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
--	--	--

50 ans de règne

Ce dont les peuples du monde ont besoin maintenant, c'est d'une nouvelle manière de vivre en commun, en étroite association, reposant sur l'égalité et la confiance mutuelle.

Wilhelmine, reine de Hollande.

<p>GENÈVE</p> <p>MERCREDI 7 SEPTEMBRE, à 20 h. 30</p> <p>10, rue des Granges (chez M^{me} Wiblé)</p> <p>Nous invitons nos lecteurs et lectrices à venir s'entretenir de notre journal et du projet annoncé ci-dessous, on commentera une petite exposition comparative de journaux féminins.</p>	<p>LAUSANNE</p> <p>JEUDI 9 SEPTEMBRE, à 20 h. 30</p> <p>Petite Salle du Buffet de la Gare</p>
---	--

Les abonnés et abonnées de notre journal sont conviés à une rencontre amicale pour parler de notre nouveau projet. Nous méditons en effet de tenter une modification importante du *Mouvement Féministe*.

Les critiques.

Voici de quoi il s'agit : nous entendons dire souvent que notre périodique n'atteint que des femmes parfaitement convaincues de la nécessité d'obtenir le suffrage féminin et que l'éloquence de nos articles se perd corps et biens dans des milieux qui sont entièrement convertis. Cet argument est vrai. Il faudrait parler plus simplement, dit-on, exposer les problèmes concrets que l'on a à résoudre dans la vie quotidienne.

D'autre part, on se plaint que la revendication permanente (on exagère!) est fatigante, qu'elle lasse les personnes qui sont honnêtement suffragistes sans être ardentes et qu'on réussirait mieux autrement. C'est précisément ce que nous voudrions voir.

Notre formule actuelle.

Nous n'avons pas l'intention de renoncer purement et simplement à la formule du *Mouvement Féministe*, qui a fait ses preuves depuis bientôt quarante ans, qui, à quoi qu'on dise, amené beaucoup d'adhérentes à la cause, qui a développé et affermi les convictions de nombreux esprits tièdes et indécis. Cette formule permet à nos groupements féminins de s'informer mutuellement de leurs travaux, des idées et des initiatives qui voient le jour dans d'autres pays que le nôtre. Pour réaliser ce programme minimum, nous avons beaucoup de progrès à faire encore, et ce travail-là, nous devons le poursuivre. Mais cela nous empêche-t-il d'innover quelque peu ? — Nullement, si les unes et les autres nous sommes disposées à nous faire quelques concessions réciproques. Il serait simple, si nous avions beaucoup d'argent, de fonder un second journal, complément du premier. La caisse, hélas ! nous est creux ; malgré notre désir de ne pas lésiner et de faire tous les sacrifices pour notre cause, nous sommes obligées de trouver un biais. Comme dans *L'Avare*, il faut arriver à faire meilleure chère « avec peu d'argent ». Notre Comité, dans sa séance du 29 mai dernier, s'est donc décidé à tenter l'expé-

rience suivante : continuer la publication du *Mouvement Féministe* habituel, une fois par mois, le premier samedi de chaque mois ; on y traiterait toujours les questions juridiques, politiques, internationales qui nous concernent. Les articles seraient un peu plus condensés, puisqu'il faudrait faire entrer dans quatre pages ce qui couvre en général cinq ou six pages.

Notre nouveau projet.

Le troisième samedi de chaque mois, paraîtrait un journal de même format, sous un titre différent ; nous attendons, avant de l'annoncer, d'avoir discuté diverses propositions dans les séances d'abonnés annoncées ci-dessus. Ce journal voudrait jouer le rôle d'un centre d'informations féminines, il ne veut pas faire concurrence aux

journaux de mode, il ne veut pas recueillir des recettes de cuisine ou des modèles d'ouvrages, il laisse cela à ceux qui sont documentés sur ces sujets. Mais il nous a semblé, en dépouillant, au long des jours, de nombreux périodiques, que nous étions outillés pour fournir des informations intéressantes et utiles sur les questions de logement, famille, hygiène, pué-

L'anniversaire de Seneca Falls

Naissance du féminisme aux Etats-Unis.

Enveloppes commémoratives dont l'original nous a été aimablement prêté par M. le Dr. Bettex.

En haut : portrait d'Elisabeth Cady Stanton
En bas : portrait de Mrs. Carrie Chapman Catt



Nous avons annoncé dans notre numéro du 3 juillet dernier, l'émission, aux Etats-Unis, d'un timbre commémoratif de « Seneca Falls », la première assemblée des femmes américaines qui, en 1848, s'étaient réunies pour discuter leurs droits sociaux, civils et politiques.

Pas mal de gens s'imaginent que le statut des citoyennes américaines, à toujours été révolutionnaire, que les femmes ont toujours joui là-bas d'une liberté de mouvement inconnue en Europe. En Suisse, lorsqu'on parle du droit de suffrage des Américaines, les électeurs vous répondent : « dans ces pays-là, c'est bien différent, les nécessités de cette contrée, où les blancs venaient s'installer en colons énergiques, a donné à leurs femmes une allure énergique, un tempérament indépendant ; ils avaient rompu avec les traditions des vieilles sociétés européennes ; on ne peut pas comparer... l'expérience des Etats-Unis ne vaut pas pour nous. » Cette argumentation n'a pas de poids, pour la bonne raison que les lois américaines de 1848 ligotaient les femmes dans ce pays comme ailleurs.

Qu'on en juge : celle qui se mariait appartenait, comme les enfants qu'elle mettait au monde, à son mari ; il pouvait la battre et en disposer comme il l'entendait. Elle ne pouvait pas demander le divorce, si indigné que fût son mari. Elle ne pouvait pas réclamer contre lui des dommages et intérêts, si elle était lésée. Si elle gagnait sa vie — et les salaires que touchaient alors les travailleuses étaient extrêmement bas par rapport à ceux des travailleurs — elle devait remettre la somme totale à son mari, qui était libre d'en disposer à son gré.

Si elle ne se mariait pas, ses biens étaient gérés par un tuteur ; on la considérait toujours comme une mineure.

Les préjugés n'étaient pas moins étroits qu'ailleurs, aussi, lorsque les femmes de Seneca Falls entreprirent la campagne en faveur des réformes qui leur paraissaient indispensables, elles soulevèrent une réprobation quasi-générale. « Même les démons de l'enfer, écrivait un journal du temps, n'entendraient pas de telles hérésies sans trembler ». Un député new-yorkais s'écriait : « Allons-nous, messieurs, donner le moindre encouragement à cette revendication absurde, déshonorante, criminelle... qui prétend que les hommes et les femmes doivent être égaux ?... »

En cours de route, des personnalités de premier ordre se joignirent au groupe initial ; ainsi, dès 1852, Susan Anthony, qui forma avec Elisabeth Stanton une équipe d'un dynamisme irrésistible. Voici comment un contemporain a esquisse le portrait contrasté de ces deux personnalités, inséparables dans l'action :

Madame Stanton est un excellent écrivain, mais une médiocre réalisatrice, Miss Anthony est une femme pratique, mais un piètre écrivain ; chacune est douée d'une vaste intelligence, aucune n'a d'ambition égoïste et ne cherche la célébrité, toutes deux rivalisent d'enthousiasme pour la cause à laquelle elles ont consacré leur vie.

Néanmoins, si différentes qu'elles soient, je n'oserais prétendre que les qualités de l'une compensent les défauts de l'autre... Elles n'ont pas cessé, depuis des années, de lancer des bombes explosives, je ne connais pas deux incendiaires plus opiniâtres dans tous les pays et elles-mêmes ne me démentiront pas. En fait, ces deux jumelles bruyantes sont les deux baguettes d'un tambour destiné à entretenir le rantanplan de l'agitation.

Mrs. Stanton fit une longue carrière féministe, puisqu'elle vécut jusqu'en 1902 ; son ami et compagnon d'armes, Susan Anthony, lui survécut quatre ans (1906). Elles ne virent pas le triomphe de la cause, cette joie fut réservée à celle dont le portrait se trouve sur la seconde enveloppe, Mrs. Carrie Chapman Catt, dont nous avons conté la carrière de luteuse infatigable lorsqu'on a annoncé sa mort, en mars 1947. (*Mouvement Féministe* N° 730, 3 mai 1947).

Cette épopée des suffragistes américaines qui dura 72 ans, a été relatée dans ses plus grands détails, pour le XIX^{me} siècle, par Elisabeth Cady Stanton, qui a animé ces pages de sa personnalité frémissante. L'expérience américaine prouve qu'un idéal généreux servi par une énergie sans défaillance, sera atteint à coup sûr.

A. W. G.

1) E. C. Stanton — *History of Women Suffrage*, 6 vol.

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
RECONNUE PAR LA CROIX-ROUGE SUISSE
ET PATRONNÉE PAR L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

LE BON SECOURS
15, avenue Dumas — GENEVE

3 ANS D'ÉTUDES
1 an 1/2 d'École — Prix de pension 150 fr. par mois
1 an 1/2 de stages hospitaliers — Entretien complet et argent de poche
Début du cours : 1er octobre et 1er avril

ÉTUDES DE PUÉRICULTURE
SECTION SPÉCIALISÉE DE L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES DU BON SECOURS
GENÈVE

Diplôme de puériculture
1 an d'études

Diplôme d'hygiène
maternelle et infantile
2 ans d'études

Entrées chaque mois - 15, av. Dumas

C'est dans cette atmosphère peu encourageante que les suffragistes américaines ont mené la lutte. Mrs. Elisabeth Cady Stanton, dont le portrait est reproduit sur l'une des enveloppes commémoratives, avait signé, avec Lucretia Mott, Martha C. Wright et Mary Ann Mac Clintock, l'article paru dans le « Seneca Courier », conviant les femmes à assister à la convention qui se tiendrait dans la chapelle wesleyenne de Seneca Falls, les 19 et 20 juillet 1848.

Les deux ou trois jours qui précéderent l'événement furent pleins d'agitation fiévreuse, les initiatives manquaient d'expérience pour formuler les revendications qu'elles voulaient faire approuver... à la dernière minute, et devant le public, on confia la présidence et la direction des débats au révérend John Mott, plus accoutumé aux meetings publics.

Néanmoins, à la fin de la Convention, on rédigea une Déclaration que plus de cent participants des deux sexes acceptèrent de signer.

Malgré l'incertitude des premiers pas, et dont beaucoup d'adversaires se moquaient, le mouvement était animé d'un tel enthousiasme qu'il prit une ampleur toujours plus considérable et aboutit à la réforme constitutionnelle reproduite sur la seconde de nos deux enveloppes, 72 ans plus tard.

Constitution des Etats-Unis
Amendement XIX

Le droit de vote des citoyens des Etats-Unis ne doit pas être refusé ou restreint par les Etats-Unis ou n'importe lequel des états (qui en font partie) pour raison de sexe.

26 août 1920.

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE